



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
21 MARS 2016 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers :
Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Conseil muniscolaire

Des membres du conseil muniscolaire présentent un projet de paniers alimentaires biologiques.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 16-03-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

RESOLUTION NO. 16-03-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 21 mars 2016, à 19 h, et ce, **sous réserve, d'ajouter le point 35.1**, intitulé : « Avis de motion du Projet de règlement no 1437 divisant le territoire de la municipalité en six districts électoraux. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt the agenda of Regular Meeting of March 21, 2016 at 19:00, **and under reserve, by adding article 35.1**, entitled: “ Notice of motion of Draft By-law no. 1437 to divide the Town’s territory into six electoral districts.”.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 6 et 1 citoyen s'adresse au conseil. La période de questions se termine à 19 h 7.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2016

RÉSOLUTION N° 16-03-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2016

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2016 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 février 2016 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 16-03-02

Subject: Adoption of Minutes of February 22, 2016 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of February 22, 2016, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of February 22, 2016.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats
- .2 Liste des chèques
- .3 Rapport d'activités du trésorier - élections et référendums
- .4 Permis et certificats
- .5 Liste des commandes - 5 000 \$
- .6 Liste des commandes - 25 000 \$
- .7 Rapport - ressources humaines
- .8 Registres des règlements d'emprunt nos E-1601 et E-1602

7. Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

RÉSOLUTION N° 16-03-03

Objet : Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

RESOLUTION N° 16-03-03

Subject : Grant application - program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes"

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2016.

De mandater M. Denis Chouinard, chef de division – Bibliothèque, ou en son absence, M. Kevin Whitehall, directeur du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de mandater Mme Ava Couch - directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize the submission of a grant application to the ministère de la Culture et des Communications du Québec as part of the program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes" for the fiscal year 2016.

To authorize Mr. Denis Chouinard, Head of Division - Library or, in his absence, Mr. Kevin Whitehall, Director of the Recreation, Culture and Community Activities Department to complete all documents required for this application, including the grant agreement to be made with the ministère de la Culture et des Communications and to authorize Mrs. Ava Couch - Director General to sign the pertinent documents related to this request.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Subvention à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 16-03-04

Objet : Subvention à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accorder une subvention de 1 500 \$ à l'Association des retraités municipaux de Mont-Royal pour ses activités de l'année 2016; et

D'imputer cette dépense aux activités financières de 2016, numéro d'affectation 02-110-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-03-04

Subject : Grant to the Association des retraités municipaux de Mont-Royal

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To provide a \$1,500 grant to the Association des retraités municipaux de Mont-Royal for its 2016 operations; and

To charge this expenditure to the 2016 Financial Activities, Appropriation No. 02-110-00-999.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Création de prix de mérite annuels : Prix Grands Monterois

RÉSOLUTION N° 16-03-05

**Objet : Création de prix de mérite annuels :
Prix Grands Monterois**

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De créer des prix de mérite annuels: Prix Grands Monterois, pour souligner la contribution exceptionnelle au rayonnement de la Ville ou au mieux-être de la communauté par des résidents actuels ou anciens ou des gens ayant un lien particulier avec la Ville;

RESOLUTION N° 16-03-05

Subject : Creation of the Annual Merit Awards: Townies of Note

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To create annual merit awards: Townies of Note, to highlight outstanding contributions to the reputation and well-being of our community by current and past residents or people who have strong links to the Town;

De former un comité de sélection composé de 2 élus, 1 membre de l'administration et 5 résidents, pour évaluer les candidatures reçues;

De nommer les personnes suivantes au comité de sélection : Maire Philippe Roy, Conseillère Erin Kennedy, Mme Ava L. Couch, Directrice Générale, Mme Michèle Setlakwe, M. Charles Faribault, Mme Suzanne Caron, M. Gary Fabian et Mme Melpa Kamateros.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To form a selection committee comprised of 2 members of council, 1 member of the administration and 5 residents, to evaluate the applications received;

To appoint the following people to the selection committee: Mayor Philippe Roy, Councillor Erin Kennedy, Mrs. Ava L. Couch , Town Manager, Mrs. Michèle Setlakwe, Mr. Charles Faribault, Mrs. Suzanne Caron, Mr. Gary Fabian and Mrs. Melpa Kamateros.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Proclamation - Jour de la Terre, vendredi 22 avril 2016

RÉSOLUTION N° 16-03-06

Objet : Proclamation - Jour de la Terre, vendredi 22 avril 2016

ATTENDU QUE les questions environnementales nous tiennent à cœur;

ATTENDU QU'il est important de sensibiliser les citoyens aux enjeux auxquels nous faisons face et à l'importance de créer un environnement durable;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De proclamer le vendredi 22 avril 2016 Jour de la Terre à la Ville de Mont-Royal; et

D'organiser, dans le cadre du Jour de la Terre, certaines activités reliées à l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-03-06

Subject : Proclamation - Earth Day, Friday, April 22, 2016

WHEREAS we deem environmental issues of great importance;

WHEREAS it is important for citizens to be aware of the challenges we are facing and the need for creating a sustainable environment;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To proclaim Earth Day on Friday, April 22, 2016 in Town of Mount Royal; and

To hold activities within Earth Day relating to the environment.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Remboursement au comptant d'une partie de la dette devant être refinancée le 22 mars 2016

RÉSOLUTION N° 16-03-07

Objet : Remboursement au comptant d'une partie de la dette devant être refinancée le 22 mars 2016

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 16-03-07

Subject : Cash repayment of part of the debt to be refinanced on March 22, 2016

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'affecter un montant de 520 000 \$ de la Réserve financière pour le remboursement de la dette à long terme, à titre de paiement au comptant d'une partie de la dette émise le 22 mars 2006 et devant être refinancée le 22 mars 2016.

To appropriate \$520,000 from the Financial Reserve for the repayment of the long-term debt as a cash payment of part of the debt issued on March 22, 2006 and to be refinanced on March 22, 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RÉSOLUTION N° 16-03-08

Objet : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

RESOLUTION N° 16-03-08

Subject : Awarding of a bond issue contract following a public tender call

ATTENDU QUE Conformément aux Règlements d'emprunt numéros E-06-0118, E-1201, E-1203, E-1303, E-1402, E-1403, E-1501 et E-1502, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 avril 2016, au montant de 6 084 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Mont-Royal a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumission	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,96200	390 000 \$ 400 000 \$ 410 000 \$ 419 000 \$ 4 465 000 \$	1,30 % 1,50 % 1,70 % 1,85 % 2,00 %	2017 2018 2019 2020 2021	2,20274 %
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,91100	390 000 \$ 400 000 \$ 410 000 \$ 419 000 \$ 4 465 000 \$	1,30 % 1,50 % 1,65 % 1,80 % 2,00 %	2017 2018 2019 2020 2021	2,20964 %
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,71000	390 000 \$ 400 000 \$ 410 000 \$ 419 000 \$ 4 465 000 \$	1,25 % 1,40 % 1,60 % 1,80 % 1,95 %	2017 2018 2019 2020 2021	2,21026 %
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION SCOTIA CAPITAUX INC.	99,61500	390 000 \$ 400 000 \$ 410 000 \$ 419 000 \$ 4 465 000 \$	1,30 % 1,50 % 1,70 % 1,90 % 2,20 %	2017 2018 2019 2020 2021	2,21529 %
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,59500	390 000 \$ 400 000 \$ 410 000 \$ 419 000 \$ 4 465 000 \$	1,25 % 1,50 % 1,55 % 1,75 % 1,95 %	2017 2018 2019 2020 2021	2,23604 %

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC., s'est avérée la plus avantageuse;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 084 000 \$ de la Ville de Mont-Royal soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, M. Philippe Roy et la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires Municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Résolution de prolongation

RÉSOLUTION N° 16-03-09

RESOLUTION N° 16-03-09

Objet : Résolution de prolongation

Subject : Extension resolution

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal avait le 22 mars 2016, un montant de 3 334 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 10 128 000 \$, pour des périodes de 8 ans, 9 ans et 10 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 06-0118;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 520 000 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 814 000 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 5 avril 2016;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE la Ville de Mont-Royal emprunte 2 814 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 14 jours au terme original mentionné plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Résolution de concordance

RÉSOLUTION N° 16-03-10

RESOLUTION N° 16-03-10

Objet : Résolution de concordance

Subject : Agreement resolution

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Royal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 6 084 000 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant
06-0118	604 200 \$
06-0118	930 100 \$
06-0118	1 279 700 \$
E-1201	1 514 300 \$
E-1203	55 000 \$
E-1303	350 000 \$
E-1402	257 000 \$
E-1403	407 700 \$
E-1403	111 000 \$
E-1501	15 000 \$
E-1501	140 000 \$
E-1502	270 000 \$
E-1201	150 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 084 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 5 avril 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation des Territoires et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 1319 chemin Canora, Ville de Mont-Royal, Québec, H3P 2J5;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 5 avril et le 5 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Royal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Résolution de courte échéance

RÉSOLUTION N° 16-03-11

Objet : Résolution de courte échéance

RESOLUTION N° 16-03-11

Subject : Short-dated resolution

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 084 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros E-06-0118, E-1201, E-1203, E-1303, E-1402, E-1403, E-1501 et E-1502 la Ville de Mont-Royal doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 5 avril 2016; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros E-06-0118, E-1201, E-1303, E-1402, E-1403, E-1501 et E-1502 , chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 16-03-12

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er février au 29 février 2016:

Salaires et avantages sociaux: 1 309 588 \$

Fournisseurs: 335 866 \$

Quote-part CMM: 361 702 \$

Quote-part agglomération de Montréal: 22 113 432 \$

Achat d'eau: 309 986 \$

Assurances: 7 741 \$

Frais de financement: (146 002) \$

Remboursement en capital – Dette à long terme: 183 000 \$

Total des déboursés: 24 475 313 \$.

RESOLUTION N° 16-03-12

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between February 1st and February 29, 2016:

Salaries and fringe benefits: \$1,309,588

Suppliers: \$335,866

CMM share: \$361,702

Urban Agglomeration of Montreal apportionment: \$22,113,432

Water purchase: \$309,986

Insurance: \$7,741

Financing costs: \$(146,002)

Principal reimbursements – long term debt: \$183,000

Total disbursements: \$24,475,313.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement du bail intervenu entre la Ville de Mont-Royal et 4120351 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

RÉSOLUTION N° 16-03-13

Objet : Renouvellement du bail intervenu entre la Ville de Mont-Royal et 4120351 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

RESOLUTION N° 16-03-13

Subject : Renewal of lease between the Town of Mount Royal and 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal)

ATTENDU QUE la deuxième période de renouvellement du bail intervenu entre Ville de Mont-Royal et 4123051 inc. (Pizzaiolle Mont-Royal) se terminera le 14 août 2018;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas l'intention de reprendre les Lieux Loués pour ses propres fins;

ATTENDU QUE le Locataire n'est pas en défaut de respecter les dispositions du bail signé en 2003;

ATTENDU QUE le Locataire a signifié, par écrit, à la Ville de Mont-Royal, son désir d'exercer l'option de renouvellement et d'augmenter la durée du bail pour une période de 15 ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier et prolonger pour une période de 15 ans supplémentaire le bail avec 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle);

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'approuver la modification et le prolongement de bail par lequel la Ville de Mont-Royal loue à 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal) un immeuble situé au 1275, chemin Dunkirk, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Mont-Royal à signer tous les documents relatifs au bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Reconstruction de sections de trottoirs et de bordures

RÉSOLUTION N° 16-03-14

Objet : Reconstruction de sections de trottoirs et de bordures

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 300 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI 2016 pour la reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

WHEREAS the second period of the renewal of lease between Town of Mount Royal and 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal) will expire on August 14, 2018;

WHEREAS the Town does not intend to take back the Rented Premises for its own purposes;

WHEREAS the Tenant has not failed to respect the provisions of the lease signed in 2003;

WHEREAS the Tenant has given notice, in writing to the Town of Mount Royal, that he wishes to exercise the renewal option and to increase the lease for a period of 15 years;

WHEREAS there is reason to modify and extend the lease for an additional period of 15 years with 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal);

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To approve the modification and the extension of the lease by which the Town of Mount Royal rents a building located at 1275 Dunkirk Road to 4123051 Canada inc. (Pizzaiolle Mont-Royal), all according to the terms and conditions called for in the lease;

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign all documents relating to the lease.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-03-14

Subject : Reconstruction of sections of sidewalks and curbs

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$300,000 (taxes included) within the PTI 2016 for the reconstruction of sidewalks and curbs, on miscellaneous streets which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC., le contrat (C-2016-25) à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 246 155,73 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'autoriser LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. d'exécuter des travaux supplémentaires de réparation de trottoirs, selon les prix unitaires soumis et à l'intérieur des budgets disponibles dans le budget d'opération pour les élargissements d'entrées charretières et les réparations pour les coupes de services publics, d'aqueduc et d'égout;

DE facturer les citoyens au taux de 350 \$ le mètre linéaire de trottoirs reconstruits pour les travaux de reconstruction de sections de trottoir, telles que les entrées charretières, à leur demande;

D'affecter un montant de 300 000 \$ (taxes incluses) du surplus accumulé pour acquitter cette dépense; et

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance :
Surplus budgétaire

Imputation :
Projet : 3 066 - Reconstruction de trottoirs (programme annuel)

Compte budgétaire : 22-300-00-711.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to the lowest conforming tenderer LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC., the contract (C-2016-25) to undertake these works with the unit prices submitted, for a total of \$246,155.73 taxes included in accordance with the tendering documents;

To authorize LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. to carry out additional sidewalk repair work for the unit prices submitted and within the allowable budgets of the operating budget, for the widening of driveway ramps, public utilities, sewer and water cut repairs.

To bill the residents \$350 per linear meter of reconstructed sidewalks for the reconstruction of sidewalk sections, such as driveway ramps, upon their request;

To use \$300,000 (taxes included) from the accumulated surplus to finance this expenditure; and

To charge these expenditures as follows:

Source :
Budget surplus

Appropriation :
Project: 3 066 - "Reconstruction de trottoirs (programme annuel)

Budget account: 22-300-00-711.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Collecte et déchiquetage de branches d'arbres

RÉSOLUTION N° 16-03-15

Objet : Collecte et déchiquetage de branches d'arbres

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ en 2016 pour couvrir la période du 1er avril au 30 septembre inclusivement pour la collecte et le déchiquetage de branches d'arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 16-03-15

Subject : Collection and Shredding of Tree Branches

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$35,000 in 2016, for the Collection and Shredding of Tree Branches from April 1st to September 30th inclusively, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à 9043-2089 QUÉBEC INC. (GROUPE DRM INC.) le contrat (C-2016-27) à cette fin, aux prix unitaires soumis, au montant total de 30 882,28 \$ (incluant les taxes) pour la période comprise entre le 1er avril et le 30 septembre 2016 inclusivement, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour une (1) période subséquente du 1er avril au 30 septembre 2017 inclusivement, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-762-00-453 - Intervention dû à l'agrile du frêne

Dépense: 35 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to 9043-2089 QUÉBEC INC. (GROUPE DRM INC.) the contract (C-2016-27) to undertake these works, with the unit prices submitted, for a total amount of \$30,882.28 (taxes included) for the period between April 1st and September 30th 2016 inclusively, with renewal option at the Town's discretion for one (1) subsequent period from April 1st to September 30th 2017, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-762-00-453 - « Intervention dû à l'agrile du frêne »
Expense: \$35,000 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Renouvellement - Collecte et transport de matières recyclables

RÉSOLUTION N° 16-03-16

Objet : Renouvellement - Collecte et transport de matières recyclables

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 257 500 \$ en 2016 pour couvrir la période du 1er avril au 31 décembre inclusivement pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 87 500 \$ en 2017 pour couvrir la période du 1er janvier au 31 mars inclusivement pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. le renouvellement du contrat no 1 (C-2015-34) à cette fin, aux prix unitaires soumis, au montant de 307 588,37 \$ (incluant les taxes) pour la période comprise entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour une (1) période subséquente d'un (1) an, le tout conformément aux documents de soumission;

RESOLUTION N° 16-03-16

Subject : Renewal - Collection and Transport of Recyclable Materials

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$257,500 in 2016, from April 1st to December 31st inclusively, for the collection and transport of recyclable materials, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$87,500 in 2017, from January 1st to March 31st, for the collection and transport of recyclable materials, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. the renewal of contract no 1 (C-2015-34) to undertake these works, with the unit prices submitted, in the amount of \$307,588.37 (taxes included) for the period between April 1, 2016 and March 31, 2017, with renewal option at the Town's discretion for one (1) subsequent, one (1) year period, in accordance with the tendering documents;

D'accorder à RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. le renouvellement du contrat no 2 (C-2015-34) à cette fin, aux prix unitaires soumis, au montant de 28 844,16 \$ (inclus les taxes) pour la période comprise entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour une (1) période subséquente d'un (1) an, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-452-00-446 - Services extérieurs - Collectes sélectives
dépense: 257 500 \$ (taxes incluses)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville;

Imputation : 02-452-00-446 - Services extérieurs - Collectes sélectives
dépense: 87 500 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to RCI ENVIRONNEMENT, UNE DIVISION DE WM QUÉBEC INC. the renewal of contract no 2 (C-2015-34) to undertake these works, with the unit prices submitted, in the amount of \$28,844.16 (taxes included) for the period between April 1, 2016 and March 31, 2017, with renewal option at the Town's discretion for one (1) subsequent, one (1) year period, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-452-00-446 - "Services extérieurs-Collectes sélectives"
expense: \$257,500 (taxes included)

Source:
Operating Budget 2017

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation: 02-452-00-446 - "Services extérieurs-Collectes sélectives"
expense: \$87,500 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Renouvellement - Collecte et transport de résidus de jardin et alimentaires

RÉSOLUTION N° 16-03-17

Objet : Renouvellement - Collecte et transport de résidus de jardin et alimentaires

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 132 000 \$ en 2016 pour couvrir les mois d'avril à décembre pour la collecte et le transport de résidus de jardins et alimentaires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 48 000 \$ en 2017 pour couvrir les mois de janvier à mi-avril pour la collecte et le transport de résidus de jardins et alimentaires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 16-03-17

Subject : Renewal - Collection and Transport of Yard and Kitchen Waste

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$132,000 in 2016 to cover the months of April to December for the collection and transport of yard trimmings and food residues, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$48,000 in 2017 to cover the months of January to mid-April for the collection and transport of yard trimmings and food residues, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. le renouvellement du contrat (C-2015-35) pour la première année d'option, soit du 13 avril 2016 au 12 avril 2017, aux prix unitaires soumis, au montant de 174 504,96 \$ (taxes incluses), avec option de renouvellement au gré de la Ville pour une (1) période subséquente d'un (1) an, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-452-00-459 - Résidus de jardin et développement durable
132 000 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville;

Imputation :
02-452-00-459 - Résidus de jardin et développement durable
48 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. the renewal of the contract (C-2015-35) for the first optional year, from April 13th, 2016 to April 12th, 2017, to undertake these works, with the unit prices submitted, in the amount of \$174,504.96 (taxes included), with renewal option at the Town's discretion for one (1) subsequent, one (1) year period, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2016

Appropriation:
02-452-00-459 - "Résidus de jardin et développement durable
\$132,000

Source:
Operating Budget 2017

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation:
02-452-00-459 - "Résidus de jardin et développement durable
\$48,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Fourniture et livraison de deux (2) fourgonnettes Dodge Grand Caravan

RÉSOLUTION N° 16-03-18

Objet : Fourniture et livraison de deux (2) fourgonnettes Dodge Grand Caravan

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 66 500 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de deux (2) fourgonnettes Dodge Grand Caravan 2016 ou plus récent, comprenant une garantie prolongée et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) le contrat (C-2016-30) à cette fin, au prix unitaire soumis pour un total de 64 165,24 \$ (taxes incluses) incluant la garantie prolongée, conformément aux documents de soumission;

D'autoriser un emprunt de 66 500 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

RESOLUTION N° 16-03-18

Subject : Supply and delivery of two (2) Dodge Grand Caravans

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$66,500 (taxes included) for the supply and delivery of two (2) 2016 Dodge Grand Caravans or later model, which includes, as needed, an extended warranty and all accessory costs;

To award to MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) the contract (C-2016-30) for this purpose, for the unit price submitted for a total of \$64,165.24 (taxes included) including the extended warranty, in accordance with the tendering documents;

To authorise a loan of \$66,500 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Fond de roulement

Imputation:
Projet : 1 106 - Achat d'une fourgonnette - Travaux publics
Compte budgétaire : 22-300-00-741

Projet : 1 146 - Achat d'une fourgonnette - Loisirs
Compte budgétaire : 22-300-00-741.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Source :
Working fund

Appropriation : Project: 1 106 - "Achat d'une fourgonnette - Travaux publics" Budget account: 22-300-00-741

Project: 1 146 - "Achat d'une fourgonnette - Loisirs"
Budget account: 22-300-00-741.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable

RÉSOLUTION N° 16-03-19

Objet : Rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ (taxes incluses) en 2016 pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 3 700 \$ (taxes incluses) en 2017 pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 14 300 \$ (taxes incluses) en 2018 pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à SIMO MANAGEMENT INC. le contrat (C-2016-11) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant total de 30 288,73 \$ (taxes incluses) pour 2016, 2017 et 2018 conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016

Imputation:
02-413-01-444 - Service externes Rinçage

Contrat : 30 288,73 \$ (taxes incluses)
année 2016 : 13 662,41 \$
année 2017 : 3 360,42 \$
année 2018 : 13 265,90 \$

RESOLUTION N° 16-03-19

Subject : Unidirectionnal flushing of the potable water line

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$15,000 (taxes included) in 2016 for the unidirectionnal flushing of the potable water line, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$3,700 (taxes included) in 2017 for the unidirectionnal flushing of the potable water line, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$14,300 (taxes included) in 2018 for the unidirectionnal flushing of the potable water line, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SIMO MANAGEMENT INC. the contract (C-2016-11) to undertake these works with the units prices submitted, for the total amount of \$30,288.73 (taxes included) for 2016, 2017 and 2018, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2016

Appropriation:
02-413-01-444 "Service externes Rinçage"

Contract : \$30,288.73 \$ (including taxes)
year 2016: \$13,662.41
year 2017: \$3,360.42
year 2018 : \$13,265.90

Crédit pour 30 133,40 \$
année 2016 : 13 697,00 \$
année 2017 : 3 378,59 \$
année 2018 : 13 057,81 \$

Dépense de 33 000 \$ (taxes incluses)
année 2016 : 15 000 \$
année 2017 : 3 700 \$
année 2018 : 14 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Credit for \$30,133.40
year 2016 : \$13,697.00
year 2017 : \$3,378.59
year 2018 : \$13,057.81

Expense for \$33,000 (including taxes)
year 2016 : \$15,000
year 2017 : \$3,700
year 2018 : \$14,300.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Lutte contre l'agrile du frêne - détection et protection

RÉSOLUTION N° 16-03-20

Objet : Lutte contre l'agrile du frêne - détection et protection

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 104 000 \$ en 2016 pour l'exécution du contrat pour la lutte contre l'agrile du frêne, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie ENTREPRENEURS PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE., le contrat (C-2016-23) à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant total de 93 939,01 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-762-00-453 - Interventions dû à l'agrile du frêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-03-20

Subject : Fight against the emerald ash borer - detection and protection

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$104,000 in 2016 to execute the contract for the fight against the emerald ash borer, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conform bidder, ENTREPRENEURS PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE., the contract (C-2016-23) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$93,939.01 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-762-00-453 - "Interventions dû à l'agrile du frêne".

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Essouchemen et réparation des pelouses

RÉSOLUTION N° 16-03-21

Objet : Essouchemen et réparation des pelouses

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

RESOLUTION N° 16-03-21

Subject : Grubbing and repair of lawns

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 110 000 \$ en 2016 pour l'essoulement et la réparation des pelouses, selon les prix unitaires inscrits au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme soit à L.M.L. PAYSAGISTES ET FRÈRES INC. le contrat (C-2016-20) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant total de 100 028,25 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-762-00-458 - Services extérieurs -
Essoulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$110,000 in 2016 for the grubbing and repair of lawns, according to the unit prices listed in the schedule of prices, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conform tenderer L.M.L. PAYSAGISTES ET FRÈRES INC. the contract (C-2016-20) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$100,028.25 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To charge this expenditure as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-762-00-458 - "Services extérieurs -
Essoulement".

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Renouvellement - Fauchage des hautes herbes dans les endroits publics

RÉSOLUTION N° 16-03-22

Objet : Renouvellement - Fauchage des hautes herbes dans les endroits publics

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 10 600 \$ en 2016 pour l'exécution du contrat de fauchage des hautes herbes dans les endroits publics, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2014-04) à la compagnie PAYSAGISTE OLYMPIA à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant de 9 607,14 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-03-22

Subject : Renewal - Mowing of grass in publics areas

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$10,600 in 2016 to execute the contract for the mowing of grass in the publics areas, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2014-04) to PAYSAGISTE OLYMPIA to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$9,607.14 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-761-00-447 - "Services externes - Entretien des pelouses".

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Renouvellement - taille, plantation et entretien des haies

RÉSOLUTION N° 16-03-23

Objet : Renouvellement - taille, plantation et entretien des haies

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 48 500 \$ (taxes incluses) en 2016 pour la taille, la plantation et l'entretien des haies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2014-02) à EPAR HORTICULTURE INC. à cette fin aux prix unitaires soumis pour l'année 2016, la dernière année d'option, au prix total de 43 923,03 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-03-23

Subject : Renewal - pruning, planting and maintenance of hedges

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$48,500 (taxes included) in 2016 for the pruning, planting and maintenance of hedges, including as needed all accessory costs;

To award the renewal of the contract (C-2014-02) to EPAR HORTICULTURE INC. to undertake these works for year 2016, the last optional year, with the unit prices submitted, for a total of \$43,923.03 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Renouvellement - entretien annuel à la piscine municipale et les pataugeoires

RÉSOLUTION N° 16-03-24

Objet : Renouvellement - entretien annuel à la piscine municipale et les pataugeoires

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 39 213,38 \$ pour l'ouverture, la fermeture, la fourniture et la livraison de produits chimiques et des appels de service pour la piscine municipale et les pataugeoires de la Ville de Montréal pour l'année 2016, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ODYSSEY AQUATIQUE LTÉE, le renouvellement du contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant total de 39 213,38 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat.

RESOLUTION N° 16-03-24

Subject : Renewal - annual maintenance of the municipal and wading pools

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense of \$39,213.38 for the opening, closing, supply and delivery of chemical products and service calls for the municipal and wading pools of the Town of Mount Royal for 2016, all accessory costs included;

To award to "ODYSSEY AQUATIQUE LTÉE" the contract renewal to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$39,213.38 (taxes included), in accordance with the tendering documents prepared for this contract.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Imputation :
02-742-02-529 - Piscine – entretien et réparation
25 179.52 \$ (taxes incluses).

02-742-00-648 - Piscine – pièces et accessoires
14 033.84 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-742-02-529 - "Piscine – entretien et réparation"
\$25,179.52 (taxes included).

02-742-00-648 - "Piscine – pièces et accessoires"
\$14,033.84 (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Renouvellement - programmation du camp de tennis

RÉSOLUTION N° 16-03-25

Objet : Renouvellement - programmation du camp de tennis

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 105 000 \$ pour la planification, l'organisation et l'animation du camp de tennis 2016, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat à cette fin à 7011296 CANADA INC. (CLUB SPORTIF CÔTE-DE-LIESSE), aux montants de 285 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 230 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours.

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 105 000 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2016, poste budgétaire 02 756 00 448. De plus, advenant le cas que le nombre d'inscriptions dépassent le montant total de 105 000 \$, toute dépense excédentaire à ce montant sera défrayée par les revenus excédentaires perçus avec les inscriptions au camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-03-25

Subject : Renewal -Tennis Camp Program

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expenditure of \$105,000 for the planning, organization and animation of the 2016 tennis camp, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal to undertake the works at 7011296 CANADA INC. (CLUB SPORTIF CÔTE-DE-LIESSE), in the amounts of \$285 per child for a five (5) day week and \$230 per child for a four (4) day week;

To charge this expenditure up to \$105,000 (taxes included) to the 2016 financial activities, budget item 02 756 00 448. In the event that registrations exceed the amount of \$105,000, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Renouvellement du contrat d'assurance collective pour 2016 et 2017

RÉSOLUTION N° 16-03-26

Objet : Renouvellement du contrat d'assurance collective pour 2016 et 2017

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal fait partie d'un regroupement des villes reconstituées depuis le 1er janvier 2006;

RESOLUTION N° 16-03-26

Subject : Renewal for 2016 and 2017 of the group insurance contract

WHEREAS Town of Mount Royal is part of a group of municipalities reconstituted since January 1, 2006;

ATTENDU que le contrat d'assurance collective est géré par l'UMQ et que celui-ci a été approuvé par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec lors de leur conseil le 29 janvier 2016;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter les conditions du renouvellement du contrat proposé par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, au prix d'au plus 505 452,36 \$, taxes comprises;

D'autoriser une dépense de 520 652,36 \$ pour les assurances collectives;

D'autoriser la directrice générale à approuver les dépenses excédentaires liées notamment aux changements salariaux ou type d'assurances, et ce, à l'intérieur du cadre financier des budgets adoptés de la Ville, le tout en conformité des dispositions des règlements, des politiques et des procédures de la Ville;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur;

D'imputer une dépense de 314 270,28 \$ dans chacun des services au compte 02-xxx-00-280 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016; et

De maintenir les crédits devant couvrir une dépense de 106 686,32 \$ pour la période du 1er janvier au 31 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31. Contrat pour le camp de soccer

RÉSOLUTION N° 16-03-27

Objet : Contrat pour le camp de soccer

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 92 094,88 \$ taxes incluses, pour la planification, l'organisation et l'animation du camp de soccer 2016, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

WHEREAS the new insurance contract for the association of towns is managed by the Union des municipalités du Québec and that they approved the contract at their meeting held on January 29, 2016 ;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept the renewal terms submitted by the insurance carrier (SSQ Groupe financier) for the period between April 1, 2016 and March 31, 2017 for an amount not to exceed \$505,452.36(taxes included);

To authorize an expense of \$520,625.36 for the group insurance contract;

To authorize the Town Manager to approve excess expenses related mainly to salary increases or changes to the insurance coverage, and such, within the financial framework of the budgets adopted by the Town, in conformity with the dispositions of the by-laws, policies and procedures of the town;

To authorize the Town Manager or Town Clerk to sign, on behalf of Town of Mount Royal, all documents giving effect to these terms;

To allocate an expenditure of \$314,270.28 to each department's appropriation No. 02-xxx-00-280 of the 2016 operating budget; and

To maintain the credits necessary to cover an expenditure of \$106,686.32 for the period from January 1 to March 31, 2017.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-03-27

Subject : Contract for the Soccer Camp

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expenditure of \$92,094.88 taxes included, for the planning, organization and animation of the 2016 soccer camp, which include, as needed, all the accessory costs;

D'accorder à L'AIR EN FÊTE le contrat à cette fin, au prix unitaire par enfant par semaine de 170 \$ par semaine de cinq jours et 145 \$ par semaine de quatre jours pour la planification, l'organisation et l'animation d'un camp de soccer bilingue pour une période de un (1) an avec option de renouvellement pour quatre (4) années subséquentes, au gré de la ville;

D'imputer cette dépense aux activités financières de 2016, Services extérieurs - camp de soccer, numéro d'affectation 02 753 01 447;

De plus, advenant le cas où le nombre d'inscriptions dépasse le montant total de 86 000 \$ budgété. Toute dépense excédentaire à ce montant sera comblée par les revenus excédentaires perçus avec les inscriptions au camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 16-03-28

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Sur proposition du maire Philippe Roy, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu d'amender la proposition principale en retirant le plan no 22 de la réunion du CCU du 26 février 2016 et relatif au 328, avenue Trenton;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N° 14-09-29

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 26 février 2016:

Plan N°2 : 544, Inverness pour « Modification de revêtement sur le deuxième garage »; Approbation de l'option 1 avec stuc sur le 2ème garage;

Plan N°3 : 129, Beverley pour « Agrandissement de 2 étages dans la cour arrière »;

Plan N°4: 600, Dawson pour « Fenêtre en saillie »;

To award to L'AIR EN FÊTE the contract to undertake the works, at the unit price of \$170 per five-day week per child and \$145 per four-day week per child for the planning, organizing and leading a bilingual soccer camp for a period of one (1) year with renewal options for four (4) subsequent years at the Town's discretion;

To charge this expenditure to the 2016 financial activities Services extérieurs - camp de soccer, Appropriation No. 02 753 01 447;

Furthermore, in the event that registrations exceed the amount of \$86,000, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-03-28

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

PROPOSED AMENDMENT

It was moved by Mayor Philippe Roy, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved to amend the main motion by removing plan no. 22 from February 26, 2016 CCU meeting and relating to 328 Trenton Avenue;

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 14-09-29

PROPOSED AMENDMENT

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on February 26, 2016:

Plan No.2: 544 Inverness for "Modification to the second garage's exterior finish"; Option 1 with stucco on 2nd garage is approved;

Plan No.3: 129 Beverley for "Two-storey rear addition";

Plan No.4: 600 Dawson for "Bay-window";

Plan N°5 : 118, Wicksteed pour « Agrandissement d'un volume existant dans la cour arrière et fini extérieur (déclin de bois) »; Sous réserve : la finition de brique sur le mur mitoyen; le reste de l'agrandissement peut être dans la finition de bois proposée et le mur d'entrée doit être reculé de façon à ce que le débord de toit soit en retrait du bâtiment principal;

Plan N°6 : 416, Revere pour « Nouveau balcon et installer deux nouvelles portes patio »;

Plan N°10 : 160, Glengarry pour « Resoumission avec une modification apportée au mur avant pour une demande déjà approuvée.»;

Plan N°11 : 584, Dawson pour « Re-soumission pour les modifications apportées aux plans approuvés pour un agrandissement au-dessus du garage »;

Plan N°12 : 231, Carlyle pour « Agrandissement au 2ème étage »; Il faut soumettre les finitions pour approbation finale;

Plan N°13 : 5785, Paré pour « Rénovations intérieures et extérieures (modifier 2 ouvertures et créer des bureaux) pour un nouvel usage-vente d'autos »; Sous réserve : la nouvelle porte de garage ne doit pas être utilisée comme quai de chargement;

Plan N°14b : 353, Berwick pour «Pergola »;

Plan N°15 : 431, Mitchell pour « Agrandissement »; Sous réserve : le fascia de toit doit surplomber le nouveau mur;

Plan N°17 : 626, Lazard pour « Panneau des échantillons – Option N°1 ou Option N°2 pour les rénovations extérieures- pour une demande déjà approuvée »;

Plan N°18 : 234, Strathcona pour « Agrandissement de deux étages dans la cour arrière, rénovation de la façade et approbation le panneau des échantillons »; Sous réserve : retravailler l'entrée; le matériau autour de l'entrée doit être plus léger et la marquise doit être baissée et refléter le plus fidèlement possible les proportions de la photo présentée. Les détails doivent refléter le croquis;

Plan N°20 : 416, Algonquin pour « Modification des ouvertures à l'arrière »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 11 mars 2016:

Plan N°2 : 8555, Devonshire pour « Resoumission pour les rénovations de la façade principale »;

Plan N°6 : 349, Lethbridge pour « Rénovation et modification de la façade »; Des échantillons et

Plan No.5: 118 Wicksteed for "Enlargement of an existing rear volume and changing exterior finish (wood siding)"; Subject to : brick finish on mitoyen wall; the rest of the addition to be in the proposed wood finish and entrance wall to be recessed so roof overhang is in recess to the principle building;

Plan No.6: 416 Revere for "New balcony and installation of two new patio doors";

Plan No.10: 160 Glengarry for "Resubmission with a front wall modification for a request already approved.";

Plan No.11: 584 Dawson for "Resubmission for the approved plans' modifications for an addition above the garage";

Plan No.12: 231 Carlyle for "Addition to the 2nd floor"; Must submit finishes for final approval;

Plan No.13: 5785 Paré for "Interior and exterior renovations (modifying 2 openings and create offices) for a new use – car sale"; Subject to: new garage door is not to be used as a loading dock;

Plan No.14b: 353 Berwick for "Pergola";

Plan No.15: 431 Mitchell for "Addition"; Subject to : roof fascia to be overhanging over the new wall;

Plan No.17: 626 Lazard for "approval of sample board – Option No.1 or Option No.2 for request already approved";

Plan No.18: 234 Strathcona for "Two-storey rear addition, façade's renovations and approval of sample board"; Subject to: rework entrance; finishes around entrance must be in a lighter material and lower canopy to reflect the proportions closer to that of picture presented. Details to reflect sketch.

Plan No.20: 416 Algonquin for "modification to rear openings";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on March 11, 2016:

Plan No.2: 8555 Devonshire for "Resubmission for modification of the front façade";

Plan No.6: 349 Lethbridge for "Renovation and modification to the front facade"; Must submit for

les informations des gouttières de la marquise avant doivent être soumis pour approbation finale ;

Plan N°7 : 105, Brookfield pour « Ajout d'une balustrade, porte patio et changer l'orientation de l'escalier »;

Plan N°8 : 400, Greenoch pour « Modification des ouvertures »;

Plan N°9 : 351, Glengarry pour « Ajout au permis – Nouvelle terrasse et porte patio »; Sous réserve de : « l'écran visuel ne peut pas aller au-delà de la projection du balcon »;

Plan N°11 : 263, Graham pour « Enseigne commerciale appliquée »; Sous réserve de : « Il faut réduire l'affiche, et les lettres individuelles doivent être noires. Le rang le plus bas de lettres profilées doit être placé directement au-dessus du premier rang de briques. Voir montage suggéré »;

Plan N°15 : 455, Leacross pour « Re-soumission; détail de la marquise avant (en bois et solin gris) pour une demande déjà approuvée »;

Plan N°16 : 116, Morrison pour « Modification au permis- Agrandir les ouvertures dans le mur arrière et ajout d'un puits de lumière »;

Plan N°17 : 369, Carlyle pour « Modification aux ouvertures dans le mur arrière »;

Plan N°19 : 180, Jasper pour « Agrandissement »; Vérifier la conformité au CNB pour ce qui concerne les nouvelles ouvertures au 2ème étage (chambres à coucher) pour sorties de secours. Indiquer sur les plans les calculs de la façade de rayonnement »;

Plan N°24 : 5540, Ferrier pour « Modifications et rénovations extérieur »;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 18 mars 2016 (suite de la réunion du 11 mars 2016) :

Plan N° 21a : 385, Grenfell pour « Agrandissement de 2 étages dans la cour arrière; Sujet à : déclin vertical, et ajuster l'espace entre la porte patio et la ligne du toit au-dessus »;

Plan N°25 : 2245, Sunset pour « Re-soumission avec des modifications - Agrandissement et rénovations intérieure et extérieure – Sujet à : la brique ne peut pas être de taille CSR, aucune brique surdimensionné est permise »;

Plan N°26 : 234, Strathcona pour « Re-soumission; pour l'agrandissement arrière de 2 étages, rénovation de la façade avant et l'approbation des finis »;

final approval sample board and gutters information for front canopy;

Plan No.7: 105 Brookfield for "Adding a railing, a patio door and changing the stair's orientation";

Plan No.8: 400 Greenoch for "modification to openings";

Plan No.9: 351 Glengarry for "Addition to permit – New terrace and patio door"; Subject to: "visual screen cannot go beyond the balcony projection";

Plan No.11: 263, Graham for "Wall-mounted commercial sign"; Subject to: "Must lower sign, and individual letters to be black. The lower row of channel letters to be located directly above the first row of bricks. See suggested montage";

Plan No.15: 455 Leacross for "Resubmission; front canopy's detail (wood and grey flashing) to a request already approved ";

Plan No.16: 116 Morrison for "Modification to the permit – Enlarging openings in the rear wall and adding an areaway";

Plan No.17: 369 Carlyle for "Modification to the openings in the rear wall";

Plan No.19: 180 Jasper for "Addition"; Verify the conformity to the NBC regarding the new openings on the new 2nd storey addition (bedrooms) for fire exits. Show calculations for "façade de rayonnement" on plans";

Plan No.24: 5540 Ferrier for "exterior modifications and renovations";

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on March 18, 2016(March 11, 2016 extended meeting):

Plan No.21a: 385 Grenfell for "2 storeys rear addition; Subject to: vertical siding, and adjusting the space between the patio door and the roof line above it."

Plan No.25: 2245 Sunset for "Resubmission with modifications – Addition and exterior and interior renovation - Subject to : brick size not to be in CSR, no oversized brick permitted ";

Plan No.26: 234 Strathcona for "Resubmission; for 2 storeys' rear addition, front façade's renovation and approval of finishes";

Plan N°28 : 584, Dawson pour « Re-soumission; modification des ouvertures sur la façade arrière aux plans déjà approuvés »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion séance tenue le 18 mars 2016 (suite de la réunion du 11 mars 2016) :

Plan N° 21b : 385, Grenfell pour « Agrandissement d'un vestibule »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: la direction prise avec le vestibule enlève de l'intégrité architectural à la façade et au "curb appeal". Le point focus de la maison est le creux de l'entrée; c'est un essentiel au design de la maison. Pour la petite quantité d'espace gagnée par le vestibule vous pouvez plutôt retravaillé l'espace de l'intérieur »;

Plan N°27 : 555, Mitchell pour « Agrandissement - Plan préliminaire »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: L'agrandissement doit s'intégrer et encore ressembler à une école primaire de quartier pour les enfants. Le design est trop fonctionnel, trop générique. Le design du bâtiment existant est plus intéressant que ce qui est proposé, manque une opportunité importante»;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 26 février 2016:

Plan N°8 : 427, Strathcona pour « Agrandissement de deux étages dans la cour arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La nouvelle cheminée doit respecter le règlement 1424. Il faudrait consulter un architecte. Il s'agit d'un agrandissement majeur et il semble que les rénovations intérieures guident les interventions extérieures. Le CES doit être au maximum de 28%. Il faut retravailler les lignes de toit »;

Plan N°14a : 353, Berwick pour « Clôture (Omega) 80 et 100 »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Refusé pour une installation résidentielle;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 11 mars 2016:

Plan No.28: 584 Dawson for "Resubmission; modification to openings on rear facade brought to plans already approved";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on March 18, 2016 (March 11, 2016 extended meeting):

Plan No.21b: 385 Grenfell for "Vestibule addition; REFUSED for the following reasons: Vestibule approach is taking away from the architectural integrity of the façade and curb appeal. The focal point of the house is in the void at the entrance; it is essential to the design of the house. The little amount of space gained in the vestibule can be reworked towards the inside space";

Plan No.27: 555 Mitchell for "Addition – Preliminary plan; REFUSED for the following reasons: Addition should integrate and look like it is still a neighborhood elementary school for the children; fun and at a child's scale. Design is too functional, too generic. Existing building is more interesting than the proposed design, missing an important opportunity";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on February 26, 2016:

Plan No.8: 427 Strathcona for "Two-storey rear addition"; REFUSED for the following reasons: "New fireplace must respect by-law 1424. Should consult with an architect. This is a major addition and seems that the interior renovations are guiding the exterior interventions. CES to be maximum at 28%. Rooflines to be reworked";

Plan No.14a: 353 Berwick for "Fence (Omega) 80 and 100"; REFUSED for the following reasons: "Refused for residential installation";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on March 11, 2016:

Plan N°1 : 352, Strathcona pour « Re-soumission - pour l'agrandissement et rénovation majeure – évaluation d'une démolition partielle »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La hauteur de la façade doit être réduite de façon à s'intégrer au cadre de la rue existant. Les proportions de la maison sont perdues car le toit passe inaperçu visuellement (trop plat). Maintien du commentaire précédent de : « Le paysage de la rue confirme que la hauteur de la façade ne respecte pas l'environnement existant, il faut rabaisser et réduire toutes les interventions pour revenir à l'échelle avoisinante »;

Plan N°4 : 330, Stanstead pour « Re-soumission - "tel que construit" pour modifications au permis émis – changement du toit »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le second étage doit être démolie et reconstruit selon le permis approuvé. Demander à la Ville d'accepter ce compromis à cause d'une erreur de construction alors que la conception et le raffinement des détails d'origine ont été perdus, n'est ni favorisé ni acceptable»;

Plan N°5 : 307, Carlyle pour « Agrandissement »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: «Le patrimoine architectural de cette maison doit être respecté; les travaux de rénovation doivent être définis comme une restauration, où le langage architectural du bâtiment d'origine est maintenu. Les ajouts et les modifications proposées sont trop éloignés de la conception originale. Passant en revue les plans originaux et quelques photos trouvées dans le fichier, cette maison est un joyau dans TMR, et toutes les interventions doivent respecter le langage architectural d'origine. Préserver et restaurer la volumétrie, en gardant l'échelle et la finesse de la maison d'origine»;

Plan N°10 : 290, Dresden pour « PAD – Rampe handicap et l'installation de garde-corps en aluminium dans la cour avant»; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Entre la hauteur du rez-de-chaussée et la cour avant limitée, la rampe proposée est trop agressive/imposante pour être placée devant la maison »;

Plan N°13 : 15, Cornwall pour « Affichage - Enseigne commerciale appliquée »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le PIIA du Centre Ville doit être respecté et une élévation complète de la façade est requise pour une évaluation adéquate, enseigne avec lettres découpées, détachées et éclairage indirect seulement »;

Plan N°14 : 1968, Graham pour « Affichage - Enseigne commerciale appliquée »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le PIIA du Centre Ville doit être respecté et une élévation complète de la façade est requise pour une évaluation adéquate , enseigne avec lettres découpées, détachées et éclairage indirect seulement»;

Plan No.1: 352 Strathcona for "Resubmission - for addition and major renovations – evaluating a partial demolition"; REFUSED for the following reasons: "Must reduce the height of the façade so it integrates with in the existing streetscape. Proportions of house feels off, as the roof is visually almost unnoticeable (too flat). Maintain previous comments that : "The streetscape confirms that the facade height does not respect the existing street environment, must lower and scale down all interventions to bring back to neighbouring scale";

Plan No.4: 330 Stanstead for "Resubmission - "as built" for modification to the issued permit – changing of the roof"; REFUSED for the following reasons: "The 2nd floor must be demolished and rebuilt according to the approved permit. Asking the Town to accept this compromise, due to an error that was caused by bad construction, where the original mansarde construction and the refinement of the original details are lost, is not favored nor can be accepted";

Plan No.5: 307 Carlyle for "Addition"; REFUSED for the following reasons: "The architectural heritage of this home is to be respected; the renovations are to be defined as a restoration, where the architectural language of the original building is being maintained. Additions and proposed modifications are too far from the original design. Reviewing the original plans and some photos found in the file, this home is a gem in TMR, and all interventions must respect the original architectural language. Preserve and restore the volumetry, in keeping the scale and finesse as the original house";

Plan No.10: 290 Dresden for "PAD – Handicap ramp and aluminium railing installation in the front yard"; REFUSED for the following reasons: "With the height of the ground floor and the limited space of the front yard, the proposed ramp is too aggressive/imposing located at the front of the home";

Plan No.13: 15 Cornwall for "Signage - Wall-mounted commercial sign"; REFUSED for the following reasons: "Must respect PIIA for the center of Town ,must submit complete facade elevation for proper evaluation. Detached letters, cut-outs, indirect lighting only";

Plan No.14: 1968 Graham for " Signage - Wall-mounted commercial sign"; REFUSED for the following reasons: "Must respect PIIA for the center of Town must submit complete facade elevation for proper evaluation. Detached letters, cut-outs, indirect lighting only";

Plan N°18 : 605, Inverness pour « Modification à la marquise/colonnes »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Maintien des commentaires précédents: ‘ Les maisons jumelées ne respectent déjà pas le PIIA; ‘Le caractère unitaire et symétrique concernant la construction originale de chaque unité de semi-détaché doit être maintenu (matériaux, couleurs, balcons, vestibules, portiques, types de fenêtres, les détails de l'architecture, etc.)'; il faut revenir aux détails de la conception d'origine. L'avant, la porte et les colonnes ne sont pas dans le style approprié. "Une marquise au toit pointu et continuer avec le même concept « en pointe » que celui de la maison voisine ne se justifie pas car ne s'intègre pas bien ici; de plus, cela enlève de la diversité architecturale à la Ville »;

Plan N°20 : 345, Beverley pour « Modification des finis extérieurs de la façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le comité comprend que la maison nécessite une actualisation, mais les changements proposés ne respectent pas une configuration de 'demi-niveaux', mais semblent plutôt une solution trouvée sur une maison de style Cottage. Les pilastres en pierre doivent être conservés; seule la brique est un matériau acceptable entre les pilastres et les insertions seront de préférence dans un matériau plus léger et non en maçonnerie. Le traitement de la surface en pointe doit être installé verticalement. Des inserts en aluminium peuvent sembler de style trop commercial, mais un jeu de motifs de bois tel que dans la conception originale est recommandé »;

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

33. Rapport sur la signature de la convention collective avec les employés cols blancs

RÉSOLUTION N° 16-03-30

Objet : Rapport sur la signature de la convention collective avec les employés cols blancs

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser le Maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, la convention collective de travail avec LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL(SCFP) pour la période comprise entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2019 inclusivement ou jusqu'à son renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.18: 605 Inverness for "Modification to the canopy/columns"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments: 'Already the semi-detached homes do not respect the PIIA; 'The unitary and symmetrical character with respect to the original construction of each semi-detached unit shall be maintained (materials, colours, balconies, vestibules, porticoes, window types, architectural details, etc.)'" Must return to the original design details. Style of canopy, door and columns are not in the appropriate style." A peaked roof canopy on this house does not integrate with this home's original architectural concept and justifying its location on this house by continuing the same peaked roof canopy as the adjacent neighbors does not integrate well here, furthermore, it takes away from the Town's architectural diversity";

Plan No.20: 345 Beverley for "modification to Exterior finishes of front facade"; REFUSED for the following reasons: " All options. The committee understands that the home needs updating but the proposed changes do not respect a split-level configuration, but rather seems like a solution found on a Cottage home. The stone pilasters are to be preserved; only brick is an acceptable material between pilasters, and insertions preferably to be in a lighter material, not masonry. The treatment in the peaked surface to be installed vertically. Aluminum inserts may appear too commercial, but a play of wood motifs as the original design is recommended";

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 16-03-30

Subject : Report on the signing of the collective agreement with the white collar employees

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign, on behalf of the Town, the Collective labour agreement with LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP), for the entire period from January 1st, 2013 until December 31st, 2019 or until the collective labour agreement is renewed.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Adoption du Règlement no 1384-29 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

RÉSOLUTION N° 16-03-31

Objet : Adoption du Règlement no 1384-29 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1384-29 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière a été précédé d'un avis de motion donné le 25 janvier 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1384-29 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35. Avis de motion du Projet de règlement no 1436-1 modifiant le Règlement no 1436 sur l'utilisation des pesticides en ce qui a trait aux pesticides néonicotinoïdes

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1436-1 modifiant le Règlement no 1436 sur l'utilisation des pesticides en ce qui a trait aux pesticides néonicotinoïdes

Le conseiller Joseph Daoura donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de règlement no 1436-1 modifiant le Règlement no 1436 sur l'utilisation des pesticides en ce qui a trait aux pesticides néonicotinoïdes.

35.1 Avis de motion du Projet de règlement no 1437 divisant le territoire de la municipalité en six districts électoraux

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1437 divisant le territoire de la municipalité en six districts électoraux

Le conseiller Daniel Robert donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de règlement no 1437 1437 divisant le territoire de la municipalité en six districts électoraux.

RESOLUTION N° 16-03-31

Subject : Adoption of By-law No. 1384-29 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1384-29 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs was preceded by a notice of motion given on January 25, 2016;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1384-29 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1436-1 to amend By-Law No. 1436 concerning Pesticide Use with respect to neonicotinoids pesticides

Councillor Joseph Daoura gave notice of motion that By-law No. 1436-1 to amend By-law No. 1436 concerning Pesticide Use with respect to neonicotinoids pesticides would be introduced for adoption at a future sitting.

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1437 to divide the Town's territory into six electoral districts

Councillor Daniel Robert gave notice of motion that By-law No. 1437 to divide the Town's territory into six electoral districts.

36. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

37. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 16-03-32

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-03-32

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the March 24, 2016 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2o) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the March 24, 2016 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

38. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

39. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 51 et 8 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 11.

Une citoyenne a déposé une lettre et une pétition.

40. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 16-03-33

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 16-03-33

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 21:11.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy